

*Pour diffusion immédiate*

## Répartition des projets 2009-2010

**Regina, le mardi 19 mai 2009** – Le comité d'évaluation et de proposition sur le financement a modifié la proposition annoncée aux lendemains de la réunion des Député.e.s communautaires en mars dernier. Le Fond additionnel jeunesse, un fond au Ministère du Patrimoine canadien, pourrait contribuer une somme importante envers le projet de la Fête Fransaskoise en 2009. Suite à la suggestion du Ministère de solliciter un appui pour la Fête Fransaskoise par le biais de ce fond le *Comité d'évaluation et de proposition sur le financement* a proposé un deuxième scénario pour la répartition des projets. Ce scénario priorise toujours le financement adéquat de la Fête Fransaskoise 2009 et est soucieux de maximiser les ressources financières disponibles pour l'ensemble de la communauté.

Advenant que le financement provenant du fond additionnel jeunesse 2009/2010 ne soient pas octroyés à la Fête fransaskoise, la proposition originale du comité d'évaluation et de proposition sur le financement sera maintenue. En ce sens le comité a proposé deux scénarios au Ministère : un par lequel la Fête reçoit la majeure partie de son financement du Fond additionnel jeunesse et l'autre, où la Fête fransaskoise sera soutenue par l'enveloppe des projets tel que proposé en mars 2009.

Il est très clair dans la recommandation que le Ministère suivra la répartition originale si la Fête Fransaskoise n'est pas soutenue par le Fond additionnel jeunesse 2009-2010. Dans sa recommandation originale, 70,000\$ a été proposé pour le projet « Fête fransaskoise – On s'regaroche à Batoche » de l'Association jeunesse fransaskoise.

Le comité a jugé bon de modifier sa recommandation sur le financement des projets afin de proposer un second scénario de répartition qui augmente les sommes proposées de certains projets pour lesquelles le financement avait été accordé.

Le comité d'évaluation et de proposition sur le financement remercie le ministère du Patrimoine canadien pour la souplesse dans la gestion des programmes afin de trouver des moyens d'appuyer le réseau associatif fransaskois dans son travail de développement de la communauté fransaskoise.

*L'Assemblée communautaire fransaskoise* est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. Elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

- 30 -

*Source :*

**Marc Masson** Directeur des communications

Assemblée communautaire fransaskoise

Téléphone : (306) 924-8532 [communication.acf@sasktel.net](mailto:communication.acf@sasktel.net)